



FINESS : 49 000 0635

Objet : Désignation de Mandataires judiciaires au  
Centre Hospitalier de Cholet

## DECISION N°2023-85

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;

VU le décret d'application n°2008-1276 du 5 décembre 2008 relatif à la protection juridique des mineurs et des majeurs et modifiant le code de procédure civile ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un préposé chargé des fonctions de mandataire judiciaire pour assurer, sous ma responsabilité, la protection de majeurs protégés et la gestion de leurs biens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 30 juin 2023, portant nomination de Monsieur Christophe ROBERT en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Cholet à compter du 1er août 2023 ;

### LE DIRECTEUR DECIDE

**Article 1 :** Madame Alexandra BELLIARD, adjoint des cadres, ainsi que Madame Carole SUPLOT, adjoint administratif, sont désignées pour assurer les fonctions de préposé de l'établissement chargées des fonctions de mandataires judiciaire des majeurs protégés hospitalisés dans les services du Centre Hospitalier de CHOLET ou bénéficiant d'un suivi médico-social sur le plan du secteur.

**Article 2 :** Mesdames Alexandra BELLIARD et Carole SUPLOT devront exercer les mesures pour lesquelles elles ont été désignées par le Juge des Tutelles, qu'il s'agisse de tutelle, curatelle renforcée, mesure d'accompagnement judiciaire et mandat spécial dans les conditions prévues par la réglementation.

**Article 3 :** Mesdames Alexandra BELLIARD et Carole SUPLOT sont chargées des fonctions comptables des majeurs protégés au titre de leurs fonctions de mandataires judiciaire.

**Article 4 :** Mesdames Alexandra BELLIARD et Carole SUPLOT devront demander à être dessaisies du dossier dès lors qu'un majeur protégé quittera définitivement l'établissement ou ne sera plus suivi par le secteur psychiatrique.

**Article 5 :** Mesdames Alexandra BELLIARD et Carole SUPLOT, mandataires judiciaire à la protection des majeurs au Centre Hospitalier de CHOLET sont inscrites sur l'arrêté préfectoral du Maine-et-Loire.

**Article 6 :** Une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Chef de service comptable du Centre des Finances Publiques de CHOLET, comptable du Centre Hospitalier.

**Article 7 :** Cette décision annule et remplace la décision n°2020-85 du 2 novembre 2020 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

SPECIMEN DE LA SIGNATURE de Mme Alexandra BELLIARD 	SPECIMEN DE LA SIGNATURE de Mme Carole SUPLOT 	Le Directeur,  Christophe ROBERT
--	---	---

